



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ORT - WEBINAIRE COVOITURAGE 21 MARS



LE FONDS VERT 

Fonds d'accélération
de la transition
écologique dans
les territoires



AXE 3

Développement du covoiturage

Édition 2023

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

FONDS VERT

AXE 3 Améliorer le cadre de vie

Covoiturage / une aide destinée aux COLLECTIVITÉS

Objectif :

Améliorer le cadre de vie et réduire l'impact environnemental des déplacements du quotidien en développant la pratique du covoiturage.

FONDS VERT Covoiturage

Déclinée selon 5 volets

Volet 1 : études de conception

Volet 2 : travaux d'infrastructures, d'équipements dédiés au covoiturage ou réalisation de lignes de covoiturage

Volet 3 : frais de fonctionnement des lignes de covoiturage

Volet 4 : outils et actions d'animation locale pour encourager la pratique du covoiturage

Volet 5 : incitations financières à la pratique du covoiturage

FONDS VERT Covoiturage

Volet 1 : études de conception

Élaboration de schémas directeurs départementaux d'aires de covoiturages ou de documents de planification locale de covoiturage

Études de création de lignes de covoiturage ou de potentiel de covoiturage

Études de stratégie de rabattement

Etudes d'adaptation d'infrastructures et d'équipements publics existants nécessaires à l'essor du covoiturage.

FONDS VERT Covoiturage

Volet 2 : travaux d'infrastructures, d'équipements dédiés au covoiturage ou réalisation de lignes de covoiturage

Travaux d'adaptation de constructions et d'équipements publics existants, nécessaires à l'essor du covoiturage

- Aires, places de parking, équipement et matériel informatique de suivi en temps réel de l'occupation, de système de comptage, voies réservées,
- et à partir de 2024, dispositifs de contrôle sanction,

FONDS VERT Covoiturage

Volet 3 : frais de fonctionnement des lignes de covoiturage

Frais de fonctionnement des lignes de covoiturage dans la limite de 3 ans.

FONDS VERT Covoiturage

Volet 4 : outils et actions d'animation locale pour encourager la pratique du covoiturage

Infrastructure numérique type développement de sites internet ou d'applications numériques, actions d'animation.

FONDS VERT Covoiturage

Volet 5 : incitations financières à la pratique du covoiturage = Mesure 8 du plan covoiturage “1€ Etat / 1€ Collectivité”

Incitations financières locales versées aux conducteurs/passagers : prise en charge d'une part du budget dans la limite d'un an,

Frais d'animation, de communication affectés à la campagne, du financement du registre de preuve de covoiturage.

Pour être éligibles, les campagnes d'incitations doivent être paramétrées au sein du registre de preuve de covoiturage en respectant ses conditions générales d'utilisation et en participant à son financement.

FONDS VERT Covoiturage

Les préfets sont les chefs de file de la mise en œuvre du fonds vert

Toutes les mesures sont instruites localement sur la base des cahiers d'accompagnement nationaux

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Cahier%20accompagnement_Axe3_Covoiturage.pdf

L'ensemble des démarches s'effectue sur Démarches Simplifiées

Pas d'appel à projet mais des guichets à dates de relève périodiques pour faciliter l'accès des collectivités aux différentes mesures du fond

FONDS VERT Covoiturage

Les projets peuvent être éligibles à plusieurs axes.

Ils devront être suffisamment matures. Le début des travaux devra intervenir sous 2 ans et la fin sous 5 ans.

Le fonds vert peut financer des prestations d'ingénierie.

L'exécution du projet ne peut commencer avant que le dossier de demande ne soit déposé sur la plateforme Démarches Simplifiées.

FONDS VERT Covoiturage

Le Fonds Vert s'adresse aux collectivités (Autorité Organisatrice de la Mobilité) ou aux gestionnaires de voirie

Le taux de financement des projets éligibles et retenus sera au maximum de 80%, le reste du financement devant être apporté par le porteur de projet (*III de l'article L1111-10 du CGCT*)

Le taux d'intervention s'applique sur l'assiette éligible, hors taxe.

Le fonds vert vient en plus de ceux dédiés aux autres subventions destinées aux collectivités (DSIL ou DETR)

FONDS VERT Covoiturage

L'attribution de la subvention donne lieu à la signature d'une convention financière ou d'une décision attributive de subvention, précisant :

- Les dépenses subventionnées par le fonds vert et leur calendrier
- L'échéancier de versement de la subvention
- Les obligations de rendre compte du porteur de projet
- Les règles de communication s'agissant d'une aide « Fonds vert »

FONDS VERT Covoiturage

Engagement réciproque

- Les données du projet pourront être utilisés
 - à des fins de communication,
 - dans le cadre de l'observatoire national du covoiturage courte distance
- L'attribution d'une subvention vaut acceptation
 - De participation aux réunions d'animation et de capitalisation
 - Pour convier les services de l'État à la structure de pilotage du projet
 - De transmission au préfet un bilan d'avancement semestriel

FONDS VERT Covoiturage

→ Focus **Ligne de covoiturage**

FONDS VERT Covoiturage

→ Focus **Ligne de covoiturage**

C'est un axe avec un début et une fin de ligne, matérialisée par des arrêts sur la voirie permettant l'arrêt et la desserte des trajets effectués en covoiturage.

→ Soutien financier :

- Études d'opportunité (axe 1)
- Projet de ligne de covoiturage qui émerge à
 - **Volet 2** pour l'investissement, matériel, équipement,...
 - **Volet 3** pour le fonctionnement (max 3 ans)
 - **Volet 5** pour les incitatifs financiers le cas échéant

→ Un projet de ligne de covoiturage ne pourra faire l'objet d'une prise en charge par le fonds vert « Covoiturage » et par celui « ZFE-m »

FONDS VERT Covoiturage

→ **Proposition de planning prévisionnel**

Relevés périodiques des dossiers « Démarche Simplifiée »

- Un premier relevé a été effectué le 15/03/2023
- Un deuxième est prévu le 15/06/2023
- Et un dernier (pour 2023) est prévue en septembre

<https://www.demarches-simplifiees.fr/>

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Service Transports, Infrastructures et Mobilité

Unité Animation politique transports déplacements

36, Boulevard des Dames - 13002 Marseille

Tél. 04 88 22 61 00

www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Merci de votre écoute